FÉDÉRATION DES CANADIENS-FRANÇAIS

Bulletin de liaison No 41
14 septembre 2026

Matière

1- **Appel aux membres**

2- **Les néo-nationalistes n'ont pas voulu défendre la dignité des Canadiens-Français**

3- **Lettre ouverte aux candidats de tous les partis pour le 5 octobre**

Rédaction : Gilles Verrier
Édition et diffusion : Pierre Bouchard



1- Appel aux membres

Notre petite équipe, la direction politique de la Fédération des Canadiens-Français, vient de terminer la déclaration électorale de la FCF pour le 5 octobre. Elle prend la forme de plusieurs énoncés avec, à la fin, une question adressée à tous les candidats. Nous aurons besoin d'aide pour diffuser ce texte que nous croyons clair, puissant et mobilisateur. Un texte tourné vers l'avenir.

À titre de membres de notre groupe, cotisations à jour, vous êtes les premiers destinataires du résultat. L'équipe de rédaction en tire un peu de fierté, nous sommes impatients de recevoir vos commentaires.

Vous trouverez ce texte au point 3- de ce bulletin de liaison.

Le fichier « FCF - lettre ouverte aux candidats.pdf », qui est joint à l'envoi courriel de ce bulletin, contient le même texte. Prenez-en connaissance, partagez-le largement.

Tel que mentionné, nous avons besoin impérativement de bonnes volontés pour organiser la diffusion auprès des candidats en lice pour le 5 octobre et à d'autres publics. Nous avons un plan d'action dans lequel il vous sera possible de vous intégrer si vous avez un ordinateur et quelques heures à consacrer à la maison.

Merci de votre soutien

2- Les néo-nationalistes n'ont pas voulu défendre la dignité des Canadiens-Français

Les peuples colonisés ou soumis à toute autre forme d'assujettissement finissent souvent par se voir dans le regard de leur maître. Ils finissent par avoir une estime d'eux-mêmes dépréciée qu'ils partagent entre eux comme étant la leur. En fait, ils reflètent entre eux le mépris exprimé à leur égard par des personnes en position d'autorité. Le cas des Canadiens-Français ne manque pas à la règle. Bien à tort, beaucoup de Québécois francophones pensent que le rejet de leur identité historique de Canadiens-Français est le résultat de leur propre évolution collective.

Quand on s'y penche, on découvre que, derrière le mépris des Canadiens-Français, des membres influents de l'élite anglo-saxonne, tels que Donald Gordon et Lord Mountbatten, pour ne pas remonter aussi loin que le rapport Durham, ont joué leur rôle.

En 1962, le président de la compagnie ferroviaire **Canadien National (CN)**, Donald Gordon, déclare publiquement devant une commission parlementaire qu'**aucun Canadien-Français n'a les compétences nécessaires** pour occuper un poste de haut dirigeant (vice-président) au sein de son entreprise. « *Tant que je serai président du Canadien National, nul ne sera nommé vice-président du CN parce qu'il est Canadien français*. » Une illustration du **plafond de verre linguistique et ethnique** dans les grandes entreprises.

Dans les grands magasins, restaurants et bureaux de Montréal (années 1950–1970), il était courant que des employés ou des clients anglophones imposent l'anglais aux francophones, avec un ton condescendant, voire insultant. Des expressions dégradantes, comme **« French frog »**, **« French bastard » «speak white»** ont été persistantes et ont marqué la psyché canadienne-française. Les études de la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme avaient à l'époque documenté l'infériorité économique des Canadiens-Français au Canada.

Bref, les représentations stéréotypées des Canadiens-Français comme culturellement et politiquement inférieurs ou problématiques, abondent.

Chez les néo-nationalistes, on a intériorisé tranquillement le mépris de soi. Plutôt que de défendre la dignité des Canadiens-Français, on préfère s'attaquer à ces derniers, qu'on va qualifier de colonisés. On les accable davantage pour justifier l'esquive historique, qui consiste à se dire désormais Québécois.

René Lévesque est un fervent de l'identité québécoise. Né Canadien-Français, il n'aura jamais un mot d'empathie pour les Canadiens-Français. S'il se produit devant des auditoires anglophones du Canada, jamais il ne s'y adressera aux Canadiens-Français.

Le frère ennemi de Lévesque est Pierre Elliot Trudeau. Dès les années 1950, il élabore dans Cité libre, une critique dévalorisante des Canadiens-Français. Si Lévesque peut être qualifié de néonationaliste, Trudeau est un antinationaliste. Chez lui, le désir de voir disparaître les Canadiens-Français ne s'arrête pas là. Comme je l'ai déjà rappelé quelques fois ailleurs, en 1969, dans un Livre blanc gouvernemental, il préconise la disparition des peuples autochtones. Pionnier occidental du multiculturalisme, la Loi sur les langues officielles de 1969 remplace les peuples fondateurs du Canada par le concept de francophones et d'anglophones.

Ce qui précède retrace brièvement les sources anglo-saxonnes de la mauvaise réputation des Canadiens-Français. Une conclusion possible se dessine : l'identité québécoise comme l'emballage cadeau d'une reddition. Elle marquerait le refus des natifs de défendre leur réputation face aux Anglo-saxons.

La thèse se tient. C'est pourquoi la Fédération des Canadiens-Français maintient qu'il ne peut y avoir de solution honorable et définitive à la question nationale sans réconciliation des « francophones » avec le peuple historique qui leur a donné naissance.

Nous lançons encore une fois, par un autre biais, une nouvelle initiative de réhabilitation des Canadiens-Français. C'est un processus qui prendra du temps, c'est un processus métapolitique avec des implications psychologiques en ce sens qu'il dépasse de loin la politique du quotidien. On ne peut mettre en doute l'importance de l'actualité immédiate mais assez souvent nous la laissons à d'autres. Notre appel n'a rien de partisan, il n'a pas d'intérêt en faveur ou contre le PQ ou tout autre parti. Nous nous adressons au peuple, réitérant que toute solution du conflit national au Canada ne peut être juste et équitable sans que les Canadiens-Français se positionnent de nouveau comme un acteur historique de plein droit.

3- Lettre ouverte aux candidats de tous des partis pour le 5 octobre

LE PEUPLE CANADIEN-FRANÇAIS

Les natifs francophones du Canada actuel, incluant tous ceux qui les ont rejoints, sont toujours à proprement parler le peuple canadien-français. Depuis la Conquête de 1760 et la cession de la Nouvelle-France à la Grande-Bretagne, la préservation de notre peuple, de notre culture et de nos valeurs occupe toujours une place centrale dans nos préoccupations. Réduits au rang d'une minorité nationale, les Canadiens-Français, bien que toujours « majoritaires » au Québec, sont privés d'autonomie interne.

MORCELLEMENT ET EFFACEMENT

Faute de reconnaissance politique explicite, le peuple canadien-français ne dispose d'aucune marge pour se perpétuer. Au sommet de son affirmation nationale, vers 1969, notre peuple profitait d'une convergence d'initiatives en faveur de sa reconnaissance statutaire. Cet accès à la dignité, naturel pour tout peuple, était réclamé de longue date.

Dans le même temps, bien que d'apparence généreuse et équitable, la Loi sur les langues officielles a eu pour effet de briser en deux un peuple minoritaire. Cette loi a d'abord fait des Canadiens-Français des réclamants provinciaux de droits linguistiques. Machiavélique, elle a aussi institué une opposition judiciaire systémique entre francophones « majoritaires » et francophones « minoritaires ».

Elle a mis en place le cadre de notre fragmentation nationale province par province. Du jour au lendemain, il n'y eut plus de Canadiens-Français ! Il n'y aurait maintenant que des Ontarois, des Fransaskois, des Québécois, etc. Avant cette loi, les Canadiens-Français, un acquis de l'Acte de Québec de 1774, était un peuple dont l'existence n'avait jamais été mise en doute. Il est ici crucial de rappeler qu'en droit international, le démembrement des minorités nationales par un État central est prohibé. Le Canada l'a fait.

LA CONFUSION IDENTITAIRE

Depuis la Révolution tranquille, les Canadiens-Français du Québec ont été soumis à une réassignation identitaire. Conformément aux lois de Québec et d'Ottawa, bien que le Québec ne compte « officiellement » que des Québécois, on distingue les Québécois anglophones, les Québécois d'origine autochtone, les Québécois immigrants de divers horizons et, enfin, les natifs francophones, qui sont simplement désignés comme Québécois tout court.

Depuis longtemps, les nôtres se font dire qu'ils ne sont que des francophones, comprendre des sans-papiers sur le plan politique, alors que notre histoire témoigne et illustre la grandeur de nos ancêtres canadiens-français et leurs accomplissements. De bonne foi, on a cru agir pour le mieux en abandonnant notre héritage remplacé par la vision d'une nation québécoise inclusive. Nous nous sommes trompés. Nous n'avons jamais eu la force d'attraction nécessaire pour faire de l'intégration des autres un succès. Les anglophones québécois ne se sont pas tournés vers nous, et les nouveaux venus comprennent que, faute de nous reconnaître nous-mêmes comme peuple, notre déclin est inévitable.

La confusion identitaire a permis d'enrayer tout objectif d'intégration. Dès le moment que nos élites ont troqué le peuple historique pour le territoire, c'était fait. Depuis plus de cinq décennies, nos partis politiques soutiennent ce funeste changement de cap. Chez les nôtres, un clivage artificiel s'est créé : un pays indépendant séparé du Canada, décidé par un oui ou un non, ne satisfait pas aux besoins existentiels des Canadiens-Français car nous continuerions de disparaitre dans un Québec indépendant.

PRÉJUDICE AU PEUPLE CANADIEN-FRANÇAIS

Aujourd'hui, nous affirmons que la promotion d'une identité québécoise, explicitement amputée de notre personnalité canadienne-française historique, nous cause un préjudice au sein d'une population composée de groupes qui jouissent de droits spécifiques en raison de leurs attributions identitaires. Nous, Canadiens-Français, voulons pour les nôtres les droits qui sont applicables et reconnus aux autres, ni plus ni moins. Notamment dans la loi 99 (7 déc. 2000), la Constitution canadienne et les Chartes canadienne et québécoise, qui, ensemble, refusent de voir dans notre absence de statut, le cas d'une minorité discriminée.

UNE IDENTITÉ À RECONNAÎTRE

Nous demandons que le peuple canadien-français soit reconnu formellement et officiellement par l'État du Québec et, à terme, par le Canada. Un statut de « Québécois tout court » ou de « francophones » ne convient pas pour un peuple enraciné dans l'histoire.

Les Canadiens-Français doivent impérativement obtenir une autonomie interne robuste, reconnue dans la Constitution du Canada et des provinces. Grâce à une reconnaissance de ce type, à l'image de celle accordée aux Premiers peuples, les Canadiens-Français auraient l'assurance nécessaire pour aborder l'avenir avec optimisme, prêts à faire face aux défis démographiques et aux incertitudes du futur.

Que le Québec reste dans le Canada ou qu'il accède un jour à l'indépendance, il est crucial, hors tout, que le peuple canadien-français soit reconnu comme une entité distincte capable d'agir collectivement grâce à des institutions bien à lui. Cette solution pourrait s'inspirer de celle adoptée pour les Premières Nations, qui préservent leur identité tout en coexistant avec les provinces et un État central.

Les souverainistes et les fédéralistes semblent aujourd'hui à court de solutions entièrement satisfaisantes. Nous estimons que l'impasse est liée à la mise à l'écart des Canadiens-Français, un héritage non prémédité, peut-être, mais une erreur à réparer de la Révolution tranquille.

QUESTION AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION DU 5 OCTOBRE

En tant que candidat aux élections, croyez-vous que l'État du Québec devrait reconnaître formellement les Canadiens-Français comme le peuple fondateur du Canada (Conseil souverain de 1663), et leur accorder l'autonomie interne nécessaire pour assurer leur avenir ?

4- Formulaire d'adhésion

Faites parvenir ce formulaire à l'agent de liaison de la fédération à l'adresse de courriel Pierre.Bouchard08@videotron.ca. Nous vous contacterons pour le paiement.

Fédération des Canadiens-Français

Adhésion

Nom et prénom
Adresse
Téléphone
Courriel
Facebook
Comté électoral / ou région
Votre cotisation annuelle de 20 $ doit être réglée par virement Interac à Pierre Bouchard. Avec un arrangement préalable elle peut aussi être réglée par chèque et envoi postal. Un reçu vous sera envoyé par courriel. Adhésion de soutien : 100 $.